

France Services au service des contribuables

Le Républicain Lorrain –



Cette année, l'administration fiscale demande aux contribuables de déclarer les logements qu'ils possèdent. Une démarche de plus et pas si simple qu'elle en a l'air. Photo DR

La maison France Services a organisé dernièrement un atelier pour l'accompagnement à la déclaration d'occupation des biens immobiliers auprès des impôts. Cet atelier a rencontré un vif succès : pas moins de 25 personnes y ont pris part et retenu avec attention les conseils pratiques pour ne pas se tromper dans la déclaration.

France Services continue d'accompagner les administrés dans cette déclaration jusqu'au 30 juin. Bon à savoir et en plus, c'est totalement gratuit.